BULLETIN D' INFORMATION DE PRO NATURA HELVETICA

No 3, JUIN 1984

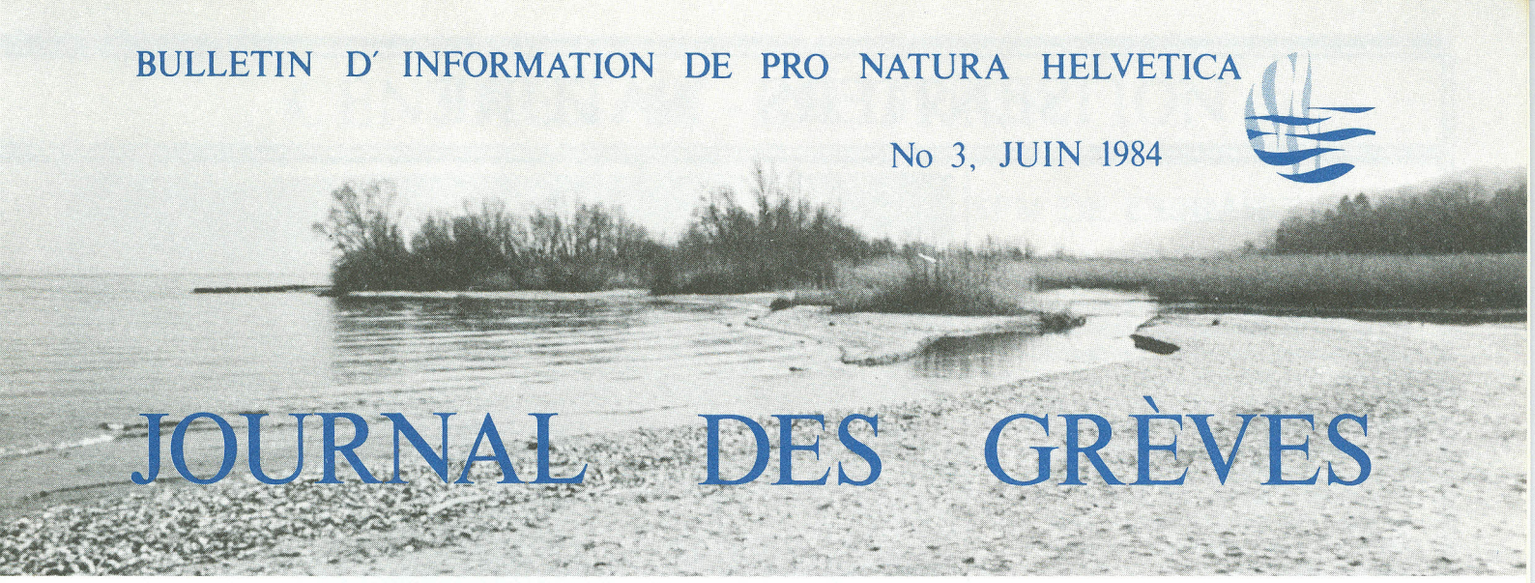

JOURNAL DES GRÈVES

ÉDITORIAL

La conservation de zones naturelles sensibles pose de délicats problèmes lorsqu'on y exerce en parallèle beaucoup d'activités de loisir, de sport, etc. Pour la rive sud du lac de Neuchâtel, le plan directeur intercantonal consacre d'importantes surfaces à la protection, tout en réservant de nombreux espaces de récréation.

L'information sur la nature suppose qu'on voie, qu'on sente, qu'on touche, bref qu'il y ait contact. Elle peut donc devenir elle-même source de problèmes, de dérangement, de dégradation peut-être. Elle est néanmoins l'une des vocations principales des associations de protection de la nature. Bien plus, elle est le préalable à la compréhension, à une certaine motivation. Sans ce contact, sans cette motivation, on ne peut guère s'attendre à la collaboration de la population et des usagers. Et pourtant c'est d'eux que dépend la conservation.

Le contact entre l'homme et la nature doit avoir lieu. Pour favoriser l'information dans ce contexte, nous proposons au public quelques sites favorables à l'observation et peu sensibles au dérangement. A Champ-Pittet, un sentier parcourt le marais sur d'anciens remblais et accède à une tour d'observation. A Châbles, un chemin relie trois points de vue dominant la réserve naturelle et le lac. A ces deux aménagements s'ajouteront d'autres auxquels nous travaillons. Ces sentiers d'information concentrée sont insuffisants à satisfaire celui qui trouve un meilleur contact dans un parcours plus long, ponctué d'observations plus superficielles. Il préfèrera emprunter l'un des tronçons du chemin des grèves. Que ce soit par l'un ou l'autre de ces points de rencontre, nous espérons privilégier ces formes de délassement compatibles avec la protection de la nature.

GROUPE D'ETUDE ET DE GESTION

MAURICE ROLLIER

ESPACES PROTÉGÉS

Vers une gestion de l'interdit

BERNARD LIEBERHERR

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE. BERNE.

Toute protection suppose une réglementation. Mais la protection d'un espace naturel ne se limite pas à trouver le texte et la procédure les mieux adaptés. Ceux-ci doivent être appliqués et s'intégrer à un processus global d'éducation, d'information et de sensibilisation du public concernant l'ensemble de notre espace de vie. La question se pose alors de l'efficacité des interdits. Certes, un règlement est un instrument permettant de réaliser les objectifs de protection, non un moyen gratuit de brimade des individus. Toutefois, son efficacité est liée à une menace de sanction, condition primordiale de crédibilité. L'existence d'une surveillance, la "peur du gendarme" et les amendes dissuasives restent (malheureusement) l'une des incitations les plus efficaces au respect des règles.

Mais sur le plan éducatif, on peut douter des résultats d'une application rigoureuse de la réglementation. Celle-ci, davantage qu'un instrument à utiliser systématiquement, est à considérer comme un garde fou, une dernière arme contre les irréductibles. Aussi, chaque fois qu'il est possible, il faut subsistuer l'explication à la sanction.

Sous cet angle, la formulation des interdits prend une grande importance. Elle peut être brutale avec menace explicite de répression-sanction ou bien persuasive et finalement beaucoup plus éducative.

Voici trois exemples de formulation:

- "Promenade interdite, propriété privée, défense d'entrer".
- "Ce havre de nature vous est destiné, sachez en profiter".
- "Pour que les marmottes et les oiseaux viennent plus près de vous, il vous est demandé de ne pas introduire de chien même tenu en laisse. Leur odeur retarde la venue de ces bêtes qui voudraient être nos amies".

On peut rapprocher les objectifs immédiats de protection et le contenu des interdictions de ces 3 exemples. Mais l'esprit, les buts à long terme et la conception sous-jacente de l'Homme diffèrent totalement. L'exemple 1 voit les gens comme des gêneurs et des contrevenants potentiels. Pas d'explication, "c'est comme ça", conditionnement et menace de répression. Les 2 autres exemples considèrent les gens comme des adultes autonomes et capables de comprendre le pourquoi d'une telle réglementation; on fait appel à leur bonne volonté en insistant sur les côtés "égoïstes" d'utilisation de la nature ou en développant un aspect plus "altruiste". Au nom de quoi interdire ? Il sera de plus en plus difficile d'interdire sèchement, sans aucune contrepartie. L'avenir des interdictions résidera dans les compensations qui seront proposées. Expliquer le pourquoi des interdits, c'est la première des contreparties.

suite en page 4

SENTIERS - NATURE

CHÂBLES

A mi-chemin entre les villages de Cheyres et de Font, en bordure de la route Yverdon-Estavayer et sur les hauts des falaises qui dominent les marais de la nouvelle réserve naturelle, le groupe d'étude et de gestion de la Grande-Cariçaie réalise actuellement une nouvelle "fenêtre d'information" à l'intention du public. Elle sera officiellement ouverte en septembre 1984

Cet aménagement est financé par Pro Natura Helvetica pour remercier le public de son soutien à la campagne pour la protection de la Grande-Cariçaie en 1980.

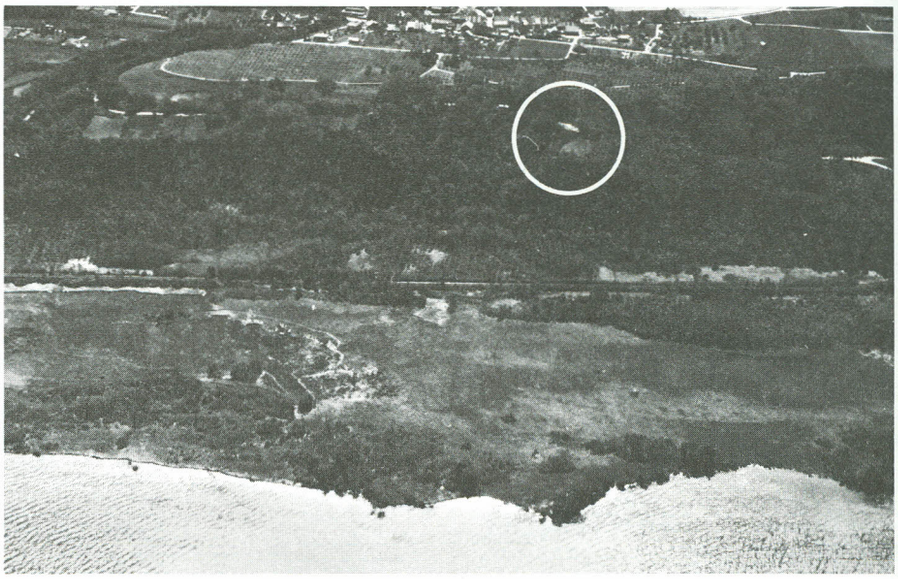

Une clairière où fut autrefois cultivée la vigne, et qui, aujourd'hui abandonnée, se boise lentement; d'anciens taillis de chênes et de hêtres, où le châtaignier n'est pas rare, et surtout une vue superbe sur le Jura, le lac de Neuchâtel et ses marais, le nouveau sentier-nature de Châbles, sur les hauts des falaises de la réserve de Cheyres, s'ouvrira sur un paysage sauvage d'une rare beauté. Dès que vous aurez quitté la route, vous serez dans la réserve naturelle. C'est pourquoi, des panneaux, à l'entrée du sentier-nature, vous présenteront la réserve et vous expliqueront comment vous comporter en visiteur respectueux de ce site classé.

A proximité, vous trouverez une place de pic-nic; comme le reste des aménagements, elle est à disposition du public et son accès est libre et gratuit.

Longeant la clairière à l'est, le sentier-nature descend en pente douce vers la falaise. Au bout de la clairière, un premier poste d'observation s'ouvre vers l'est. Vous y découvrirez, distante d'un km, l'église de Font et son éperon de molasse où fut construit vers l'an 1000 un des plus anciens châteaux de Suisse. Une table basse vous informera sur ce site également classé et sur les oiseaux des forêts et des falaises que vous aurez peut-être eu la chance d'apercevoir. Puis le sentier accède à la falaise : entre les branches tourmentées d'un chêne et de plusieurs pins, accrochés à la molasse, vous découvrirez en contre-bas le marais. Pour une vue plus complète, il faudra longer le sentier jusqu' au poste 2; là, on vous expliquera le paysage et son évolution. Puis le sentier descend en forêt jusqu'à un 3ème poste, situé plus bas dans la pente où l'on vous présentera la faune et la végétation du marais, ainsi que son entretien. Le sentier remonte ensuite à la clairière en traversant une très belle hêtraie de pente. En tout, 350 m, un petit parcours pour, nous l'espérons, de grandes découvertes...

CHAMP - PITTET

Au printemps 1982, le groupe d' étude et de gestion avait eu le plaisir d'ouvrir au public un premier sentier-nature dans les marais de Champ-Pittet.

D'une longueur de 500 m, ce sentier part du château, en amont de la voie CFF, et accomplit une boucle en marais et en forêt riveraine, de part et d'autre d'une tour d'observation spacieuse (25-30 personnes) qui domine le marais et le lac.

Construit sur des passerelles en bois et sur d'anciens remblais boisés, ce sentier est conçu de telle manière que, même nombreux, les visiteurs ne dégradent pas le site et ne dérangent pas sa faune.

Après deux ans d'utilisation, le groupe d'étude et de gestion peut remercier les quelque 15'000 visiteurs pour leur comportement exemplaire : ni le site, ni le sentier n'ont subi la moindre dégradation. C'est un encouragement certain à réaliser les deux autres sentiers-nature qui sont encore prévus sur les rives.

D'accès libre et gratuit en toutes saisons (la tour est ouverte en permanence) le sentier-nature marais comprend 11 postes sur son parcours; suivant le degré d'information souhaité, on peut se procurer au château une brochure-guide très détaillée (prix Fr. 6.--) ou son résumé gratuit. Les thèmes traités sont variés : l'ancien rivage du lac, les problèmes rencontrés par la faune pour traverser la route des grèves, la flore de la cariçaie, l'embroussaillement, la vraie roselière, l'entretien des marais, les étangs de la cariçaie. Et bien sûr, la tour d'observation dont le plancher à 6 m vous permettra de dominer les marais de Champ-Pittet et de découvrir une partie de leur faune.

A l'intérieur, vous trouverez une information détaillée sur la faune abondante mais souvent discrète du marais.

CENTRES D' INFORMATION

Notre groupe d'étude et de gestion a pour mission essentielle l'entretien et la conservation des rives naturelles du lac de Neuchâtel. Il limite son information à ce rôle précis.

Pour des problèmes plus généraux de protection de la nature et de l'environnement, la LSPN et le WWF ont choisi notre région pour y établir des centres d'information à vocation romande.

Il nous paraissait intéressant dans ce numéro consacré à l'information de présenter le rôle et les prestations de chacun de ces deux centres.

Jonc fleuri et Aechne bleue. Deux espèces présentes en été sur le sentier-nature marais de Champ-Pittet. Illustrations de Patrick Reymond.

LE CENTRE LSPN DE CHAMP-PITTET

Propriété des Ligues suisse et vaudoise pour la protection de la nature (LSPN), le centre d'information-nature de Champ-Pittet n'est pas prioritairement destiné aux membres de la LSPN ou à des naturalistes chevronnés. Les différents aménagements, sentiers-nature, exposition, laboratoire, parc et restaurant sont destinés à un public que l'on souhaite le plus large possible. Mais les enseignants, les étudiants et tous ceux qui, professionnellement ou par loisir sont concernés par la conservation de la nature pourront suivre à Champ-Pittet des cours et des conférences préparés à leur intention.

Situé au coeur de la Romandie, Champ-Pittet s'ouvre sur une région qui dispose d'une belle diversité de milieux : des coteaux secs du pied du Jura aux pessières et tourbières d'altitude et du lac aux paysages agricoles et forestiers de son arrière-pays, il sera un terrain d'étude privilégié.

Avec ses 40 ha de marais et de forêts, le domaine de Champ-Pittet se situe directement sur la rive sud du lac de Neuchâtel. D'où sa vocation nationale de maison de la Grande-Cariçaie; le château abritera les locaux du groupe d'étude et de gestion et disposera d'une information complète sur cette région.

A côté de la gestion de 200 réserves naturelles, la LSPN a pour mission de sensibiliser la population suisse à la conservation d'une nature saine et diverse. Inauguré l'année des 75 ans de la fondation de la LSPN, le centre de Champ-Pittet est un pas essentiel dans cette voie.

Inauguration : 8 septembre 1984.

MARC A. ERBETTA

Accueil-visites : printemps-été 1984

En attendant l'ouverture de son centre, la LSPN organise avec le WWF et la Fondation Brunette, les activités suivantes à Champ-Pittet :

Information, audio-visuels, laboratoire; thèmes: la Grande-Cariçaie, sa faune, la pêche et les poissons.
Ouverture: tous les jours, sauf lundi: 10-12h./14-18h.
Renseignements, visites guidées: 024/21.92.71.
Sentiers-nature marais et forêt: ouverts en permanence.

LE CENTRE WWF D' YVERDON

Dès sa fondation en 1961, le WWF-Suisse développe l'éducation en matière d'environnement : nos enfants sont les adultes responsables des décisions de demain. En 1976, le Centre de Zofingue est ouvert, suivi, en 1978, par celui d'Yverdon.

Le Centre Romand d'Education à l'Environnement (CREE)en étroite collaboration avec le Service-Enseignants du WWF, à Genève, a choisi de s'adresser en priorité à des multiplicateurs qui répercuteront ce qu'ils ont appris : enseignants, responsables de groupes de jeunes, moniteurs, municipaux, forestiers, hommes politiques, parents.

Le CREE se consacre essentiellement à l'organisation de cours pour multiplicateurs ou d'excursions (programme 84-85 disponible sur simple coup de téléphone) et d'expositions (le Lynx, dès le 6 août 84). Il met à disposition des enseignants et des élèves un service de documentation qui fournit un matériel choisi sur tous les sujets qui touchent l'environnement. Enfin, il publie régulièrement du matériel pédagogique tel que dossiers, fiches pratiques, séries de dias, affiches, etc.

Si vous voulez préparer un cours ou une conférence, organiser un camp, une excursion ou une sortie, obtenir des renseignements sur un sujet nature, n'hésitez pas à nous contacter. Le CREE est situé à 10 minutes à pied de la Gare d'Yverdon, à l'Avenue de l'Hippodrome 19. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00. Tél. 024/21.44.76.

LUC P. DESLARZES

CHRONIQUE PRINTANIÈRE

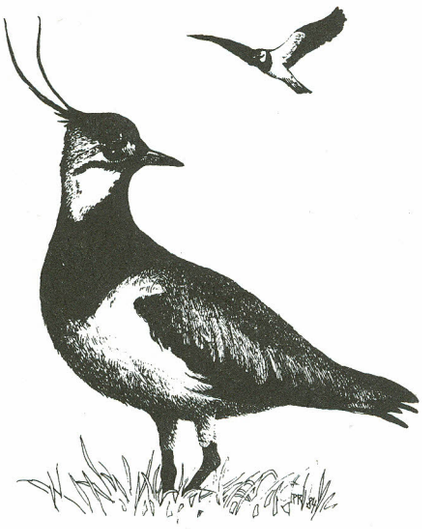

VANNEAU HUPPE

En expansion sur les rives grâce au fauchage.

Dessin original de Patrick Reymond, préparé comme le dessin de la page 3, pour illustrer le sentier-nature de Châbles.

Faute de pluie, la migration des batraciens a débuté avec quelque retard le soir du 24 mars. Elle fut très dense : entre le 24 et le 1er avril, nous avons sauvé quelques 1400 batraciens le long de la voie CFF entre Yverdon et Yvonand, soit 580 crapauds communs, 550 grenouilles rousses, 200 tritons palmés, 50 tritons lobés et 10 tritons alpestres. Mais malgré nos efforts, plus de 1000 autres périssaient écrasés sur la route des grèves.

La migration de retour des adultes en forêt s'est faite pour une part dans les premiers jours d'avril, mais pour le reste le soir du 2 mai, retardée par la sécheresse.

Malgré le sec, l'abondance de la neige en altitude a favorisé un niveau du lac relativement élevé en avril. La fraie du brochet paraît s'est être bien passée et nous l'avons rencontré dans les marais de Champ-Pittet, et observation intéressante, dans des roselières fauchées en 1982 à Yvonand.

En avril et en mai, les parcelles fauchées ont favorisé l'arrêt de nombreux petits échassiers dans les marais et l'on a compté des groupes de 10 à 20 chevaliers sylvains, aboyeurs, combattants et gambettes en plusieurs endroits des rives. Le fauchage des marais favorise également la reproduction du vanneau huppé qui était présent sur la plupart des parcelles y compris à Champ-Pittet où il ne nichait plus depuis des décennies. Le 3 juin, nous avons vu une bécassine, probablement accompagnée de ses jeunes, sur une des parcelles fauchées de la réserve de Cheyres. Abondante en migration, la bécassine des marais n'avait plus été observée nicheuse depuis 1978.

Le niveau favorable du lac dans la 2e quinzaine de mai, période la plus importante pour la nidification des oiseaux des marais laissait espérer une reproduction abondante. Toutefois, le temps maussade de mai paraît avoir eu une incidence négative pour les passereaux insectivores.

Bonnes nouvelles malgré tout pour les mésanges à moustaches dont nous avons observé plusieurs familles à fin mai et pour le héron pourpré, dont une femelle tout affairée à son nid, laissait espérer un prochain et... heureux évènement.

MICHEL ANTONIAZZA

Pro Natura Helvetica
Groupe d'étude et de gestion
rue des Cygnes 39
1400 Yverdon
tél. 024.21.26.21.

P.P. 1400 Yverdon 1

On déménage

A la fin de l'été, notre groupe de travail va s'installer dans ses nouveaux locaux de Champ-Pittet.

Dès le 1er septembre 1984, sa nouvelle adresse sera :

Pro Natura Helvetica
Groupe d'étude et de gestion
Champ-Pittet
1400 Cheseaux-Noréaz
tél. 024. 23.13.41.

On recherche

Pour mieux comprendre la rive sud du lac de Neuchâtel et son histoire, et pour illustrer une future exposition à Champ-Pittet consacrée à cette région, nous recherchons :

tous documents anciens,(avant 1970) photos, films, textes, peinture, objets touchant aux rives, et aux activités humaines qui s'y pratiquaient (exploitation du roseau, de la litière, des forêts riveraines, chasse, pêche, etc.).

Merci de votre collaboration.

Photo de couverture et page 3 de D.COLOMB.Nous le remercions.

Prairies à faucher

AGRICULTEURS
50 ha à faucher entre le 15.8. et le 15.3. sur les grèves.
Rens./location : 024/21.05.33.

Suite de la page 1

Les formules "je cesse de vivre lorsque vous me cueillez" (Parc national des Ecrins) et "ne cueillez pas de fleurs, il pousserait des pierres" (Samivel) sont des types d'explications à fournir sans relâche.

En conclusion, des deux modes d'action réglementaire visant à un même objectif, la protection d'un milieux naturel, nous pensons que l'interdit explicatif est plus efficace que l'interdit répressif. En effet, le premier est susceptible d'améliorer le comportement individuel envers la nature, même hors des espaces "protégés". Le second par contre, n'est toléré que parce qu'il s'applique à un espace limité et sacralisé en dehors duquel tout est permis. Or la survie de notre milieu natuel ne se limite ni à quelques interdictions ni à quelques espaces privilégiés.

B.L.